



Projet de loi de finances pour 2006

Guide de lecture des nouveaux documents budgétaires

Direction du budget



PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2006

GUIDE DE LECTURE DES NOUVEAUX DOCUMENTS BUDGÉTAIRES PAR MISSION DU BUDGET DE L'ÉTAT



Table des matières

Récapitulatifs des crédits et emplois	6
Credits ouverts par programme et répartition indicative des emplois	6
Récapitulation des crédits par programme et action	7
Présentation des crédits par programme et titre	9
Programme n° 133 : Développement de l'emploi	10
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	11
Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et indicateurs	14
Projet annuel de performances : Justification des crédits	21
Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions	28
Programme n° 102 : Accès et retour à l'emploi	30
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	31
Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et indicateurs	34
Projet annuel de performances : Justification des crédits	50
Projet annuel de performances : Opérateurs	52
Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions	59
Programme n° 103 : Accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques	61
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	62
Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et indicateurs	66
Projet annuel de performances : Justification des crédits	79
Projet annuel de performances : Opérateurs	92
Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions	97
Programme n° 111 : Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	99
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	100
Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et indicateurs	103
Projet annuel de performances : Justification des crédits	115
Projet annuel de performances : Opérateurs	121
Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions	124
Programme n° 165 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	128
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	127
Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et indicateurs	130
Projet annuel de performances : Justification des crédits	141
Projet annuel de performances : Opérateurs	152
Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions	154

> Mission ministérielle

LES NOUVEAUX BLEUS BUDGÉTAIRES ET LES PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES

Les documents annexés au PLF 2006, ou « bleus budgétaires », sont profondément rénovés pour apporter au Parlement, conformément aux dispositions de la LOLF, une vision plus lisible et plus précise de l'utilisation prévue des crédits et des emplois.

Des fascicules par mission développant l'ensemble des moyens alloués à une politique publique

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la LOLF. Elle développe l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les projets annuels de performances des programmes qui lui sont associés.

Cette annexe par mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours attendus) et les emplois demandés pour 2006 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

1 - Le détail des crédits selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories).

2 - La présentation des dépenses fiscales rattachées au programme ainsi que leur évaluation.

3 - Le projet annuel de performances qui regroupe :

La présentation du programme et de ses actions.

La présentation des objectifs et des indicateurs de résultats.

La justification au premier euro des crédits demandés.

Une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois.

La présentation des coûts associés.

Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Présentation par action et titre des crédits demandés pour 2006

Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Pourcentage de concours attendus en 2006
01 Traitement et jugement des contentieux civils	641.926.571	83.014.690		2.031.031	726.972.292	120,000
02 Conduite de la politique pénale et jugement des affaires pénales	726.070.829	251.745.633			977.816.462	40,000
03 Cassation	37.144.251	7.751.368			44.895.619	350,000
04 Conseil supérieur de la magistrature	1.790.557	348.900			2.139.457	
05 Enregistrement des décisions judiciaires	10.425.023	1.583.103			12.008.126	
06 Soutien	238.300.179	313.961.172	160.040.000	100.039.297	812.340.648	
07 Formation	8.924.717	58.120.165			67.044.882	
Totaux	1.995.172.127	894.585.234	160.040.000	102.078.328	2.671.777.739	516,000

Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Pourcentage de concours attendus en 2006
01 Traitement et jugement des contentieux civils	641.926.571	83.014.690		2.031.031	726.972.292	120,000
02 Conduite de la politique pénale et jugement des affaires pénales	726.070.829	251.745.633			977.816.462	40,000
03 Cassation	37.144.251	7.751.368			44.895.619	350,000
04 Conseil supérieur de la magistrature	1.790.557	348.900			2.139.457	
05 Enregistrement des décisions judiciaires	10.425.023	1.583.103			12.008.126	
06 Soutien	238.300.179	313.961.172	160.040.000	100.039.297	812.340.648	
07 Formation	8.924.717	58.120.165			67.044.882	
Totaux	1.995.172.127	894.585.234	160.040.000	102.078.328	2.671.777.739	516,000

Présentation des crédits par titre et catégorie

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2004	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006	Consommées en 2004	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006
Titre 2. Dépenses de personnel		1.301.547.832	1.995.172.127		1.301.547.832	1.995.172.127
Rémunérations d'activité		1.007.458.184	1.123.417.702		1.007.458.184	1.123.417.702
Collectifs et contributions sociales		306.057.870	835.019.522		306.057.870	835.019.522
Prestations sociales et allocations diverses		7.031.798	8.734.903		7.031.798	8.734.903
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		668.594.524	894.585.234		668.594.524	894.585.234
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		623.072.578	847.532.471		623.072.578	847.532.471
Subventions pour charges de service public		45.521.946	46.972.763		45.521.946	46.972.763
Titre 5. Dépenses d'investissement		168.752.999	160.040.000		96.711.000	128.898.000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		106.712.000	160.040.000		96.711.000	128.898.000
Titre 6. Dépenses d'intervention		8.912.984	102.078.328		12.242.084	6.989.378
Transferts aux collectivités territoriales		6.001.888	148.700.000		6.401.888	700.000
Transferts aux autres collectivités		2.910.133	5.388.328		5.840.233	5.389.378
Totaux hors fonds de concours prévus		2.168.265.389	2.671.777.739		2.157.365.389	2.494.537.739
Fonds de concours			516.000			516.000
Totaux y compris fonds de concours prévus		2.168.265.389	2.672.293.739		2.157.365.389	2.495.053.739

LES CRÉDITS DU PROGRAMME

Le bleu budgétaire de la mission comporte ensuite une série de parties propres aux différents programmes constitutifs de la mission. Sur le budget général, les missions comprennent de 2 à 13 programmes. Ainsi la mission « Sécurité » comprend un programme « Police nationale » et un programme « Gendarmerie nationale » et la mission « Recherche et enseignement supérieur » comprend 13 programmes relevant de 7 ministères.

Les programmes regroupent les crédits destinés à mettre en œuvre un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère et auquel sont associés des objectifs précis en fonction de finalités d'intérêt général.

Le programme est le niveau de spécialité budgétaire ce qui améliore la lisibilité du budget et permet une gestion globalisée dans le respect du principe de la fongibilité asymétrique (pas d'abondement des dépenses de personnel par les autres crédits du programme), de la couverture des dépenses obligatoires et de la soutenabilité budgétaire.

Les crédits sont présentés selon les deux axes de la nomenclature, par destination (actions) et par nature (titres). Conformément à l'article 8 de la LOLF, les crédits sont constitués d'*autorisations d'engagement* et de *crédits de paiement*.

Une première page présente le *détail des crédits demandés pour 2006 en autorisations d'engagement et en crédits de paiement*. Une seconde page, à titre de comparaison, rappelle les *crédits votés en loi de finances initiale pour 2005 (transposés dans la nouvelle nomenclature)*.

Lorsque le niveau de finesse d'information l'exige, certains programmes comme par exemple le programme « Accès et retour à l'emploi » de la mission « Travail et emploi » peuvent présenter leurs crédits jusqu'à un niveau inférieur à l'action (*sous-actions*).

Afin de présenter l'ensemble des crédits dont dispose le programme, une évaluation des fonds de concours attendus, ventilés par action, figure parallèlement aux crédits demandés pour 2006.

PLF 2006
Programme 123 : Conditions de vie outre-mer

Evaluation des dépenses fiscales¹

Dépenses fiscales dont l'objet principal contribue au programme

(en millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure	Résultat estimé pour 2003	Évaluation pour 2004	Évaluation pour 2005
110210 Réduction d'impôt au titre des investissements locatifs et de la réhabilitation de logements situés dans les D.O.M., à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Mayotte, en Nouvelle Calédonie, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna et les Terres australes et antarctiques françaises	140	175	*
110302 Réduction, dans la limite d'un certain montant, pour les contribuables des D.O.M. de la cotisation résultant du balneum (30 % en Guadeloupe, Martinique et Réunion, et 40 % en Guyane)	215	220	*
150512 Réduction de l'imposition forfaitaire au taux de 16% des plus-values réalisées dans les DCM-TCM par certains associés à l'occasion de la cession de droits sociaux	1	1	*
500102 Réduction de 50% des tarifs des droits d'enregistrement et de timbre en Guyane	5	5	*
710101 Exonération des transports maritimes de personnes et de marchandises dans la limite de chacun des départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion	Non chiffré	Non chiffré	*
710103 Régime des départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion ; fixation des taux à :	810	835	*
800401 Exonération des DCM du champ d'application de la TIPP	120	125	*
930101 Exonération des véhicules militaires et des véhicules immatriculés dans les DCM et la Corse	Non chiffré	Non chiffré	*

Dépenses fiscales contribuant au programme sans que ce soit leur objet principal

(en millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure	Résultat estimé pour 2003	Évaluation pour 2004	Évaluation pour 2005
150305 Imputation sur le revenu global, sur agrément, des déficits industriels et commerciaux non professionnels provenant de la location d'un hôtel, d'une résidence de tourisme ou d'un village de vacances classé, situé dans les DCM, et ayant fait l'objet de travaux de rénovation ou de réhabilitation	0	25	*

¹ Les dépenses fiscales sont décrites dans le tome II de l'annexe au projet de loi de finances intitulée « Évaluation des voies et moyens ». Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux traités journalisés par ce dernier et prévues dans le projet annuel de performances. Les montants indiqués sont des estimations. Lorsqu'aucun montant ne figure, la lettre « » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'abréviation « * » signifie que l'évaluation de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de cette notice, mais figure en revanche dans le tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens ».

L'ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES RATTACHÉES AU PROGRAMME

Afin de présenter l'ensemble des moyens consacrés à un programme, la présentation des crédits est complétée par l'évaluation des dépenses fiscales rattachées au programme. Si les dépenses fiscales continuent d'être présentées dans le bleu budgétaire « Évaluation des voies et moyens » (tome II) au sein des prévisions de recettes, l'article 51-5° de la LOLF prévoit cette présentation qui doit permettre à la représentation nationale d'apprécier l'ensemble des ressources, qu'il s'agisse de crédits budgétaires ou de dépenses fiscales concourant à une même fin.

Afin de responsabiliser les ministères, de favoriser la lisibilité des documents budgétaires et le suivi de ces dispositifs fiscaux dérogatoires, le principe d'*une imputation de chaque dépense fiscale dans un seul programme* a été retenu. La liste de ces dépenses fiscales figure dans un premier tableau « *Dépenses fiscales dont l'objet principal contribue au programme* ».

Par exception, dans quelques cas où la dépense fiscale concourt manifestement à plusieurs politiques publiques correspondant à des programmes distincts, une imputation à titre secondaire et indicatif a été réalisée. Ces dépenses fiscales figurent dans un second tableau « *Dépenses fiscales contribuant au programme sans que ce soit leur objet principal* ».

Trois colonnes fournissent des évaluations : *le résultat estimé pour l'année précédente (2004), l'évaluation pour l'année en cours (2005) et l'évaluation pour l'année à venir (2006)*.

Comme l'avait préconisé le Conseil des impôts en 2003, un travail d'envergure a été conduit en vue d'améliorer la qualité du chiffrage des dispositifs. Malgré cet important travail, certains dispositifs restent non chiffrables.

La totalité des dépenses fiscales a été ainsi rattachée aux programmes. Lorsqu'un programme ne comporte aucune dépense fiscale, la rubrique n'y figure pas. Le tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens » récapitule en un seul document l'ensemble des dépenses fiscales et en fournit la description.

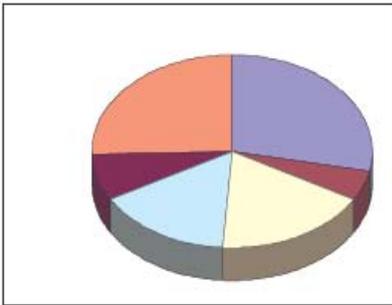
PLF 2006
Programme 105 : Action de la France en Europe et dans le monde

Projet annuel de performances :
Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs

Présentation par action des crédits demandés p

Numéro et intitulé de l'action	Autorisation d'engagement
01 Coordination de l'action diplomatique	
02 Action européenne	
03 Régulation de la mondialisation	
04 Contribution à la sécurité internationale	
05 Coopération militaire et de défense	
06 Soutien	
Totaux	

Répartition par action des autorisations d'engagement de



13

Présentation du programme

L'architecture du Programme reflète une large partie de l'action diplomatique de l'Etat, laquelle se poursuit à travers les deux autres programmes de la mission ministérielle « Action extérieure de l'Etat » (Programme « Rayonnement culturel et scientifique », et Programme « Français à l'étranger et étrangers en France »). Cette action diplomatique trouve sa contrepartie dans la Mission interministérielle « Aide publique au développement », laquelle comprend un programme responsable du ministre de (Programme « Solidarité à développement ») et un programme responsable du ministre de l'économie et de l'industrie (Programme « Aide éco développement »).

2. Acteurs du Programme et partenaires

L'activité du Programme s'inscrit dans le cadre des décisions et orientations fixées par le Président de la République et le Gouvernement. Les ambassades bilatérales et les représentations permanentes auprès de l'Union européenne et des organisations internationales concourent quotidiennement à la mise en œuvre du Programme.

Présentation des actions

Action n° 01 : Coordination de l'action diplomatique

Présentation de l'action : finalités, organisation, conférences internationales au niveau des Chefs d'Etat et de gouvernement sont rattachés à la sous-action « Etat-majour ».

1. La finalité du programme

Le programme rassemble les missions qui assurent la conduite de notre action quand celle-ci est mise en œuvre.

Action n° 06 : Soutien

Dans le souci d'assurer la rationalité de la gestion et de maintenir la cohérence du fonctionnement du ministère dans une organisation que la LOLF rendra plus déconcentrée, un certain nombre de fonctions de nature administrative et logistique continueront d'être exercées, pour le compte commun des différents chefs de programme, par les services de la Direction générale de l'administration. Les crédits correspondants sont regroupés dans cette action, support de l'ensemble des programmes du ministère.

Contenu de l'action
Huit fonctions sont identifiées :
- Administration centrale,
- Comptabilité,

chanceries diplomatiques et des représentations permanentes auprès des organisations internationales, lesquelles sont à l'étranger (outil irremplaçable de la coordination de l'action diplomatique et dont le travail est animé au quotidien par les directions géographiques ou fonctionnelles).

La coordination de l'action diplomatique s'effectue en liaison avec l'ensemble des administrations de l'Etat intervenant à l'étranger et intègre toujours plus fortement la dimension européenne, à travers la participation à la Politique européenne de sécurité commune (PESCC) et la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD).

1. Etat-majour
Il s'agit des crédits affectés aux cabinets du Ministre, des ministres-délégués, au Secrétariat général (y compris les ambassadeurs en mission qui lui sont rattachés), à l'Inspection générale du MAE, aux conseillers diplomatiques du Gouvernement, au Centre d'analyse et de prévision et au conseiller pour les affaires religieuses. Les crédits relatifs aux visites et voyages officiels ainsi qu'à l'organisation des

mission et, le cas échéant, de représentation.

3. Animation du réseau

Les 156 ambassades bilatérales constituent un réseau essentiel pour recueillir l'information nécessaire à l'élaboration de la politique extérieure, transmettre les impulsions politiques, développer notre influence, défendre nos intérêts et assurer la coordination des différents services concourant à la mise en œuvre de l'action extérieure de la France, conformément à la vocation interministérielle du MAE.

S'y ajoutent les représentations permanentes que la France entretient auprès des principales organisations internationales, à l'exception des crédits affectés aux Représentations permanentes de la France auprès de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe.

Les crédits correspondants sont ceux affectés aux directions géographiques ainsi que les crédits de rémunération et de fonctionnement des postes à l'étranger.

LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DE SES ACTIONS
(PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES)

Pour chaque programme, le projet annuel de performances (PAP), qui est une innovation de la LOLF, débute par une présentation du programme et des actions qui le composent.

Un premier tableau rappelle *le montant par action des crédits demandés* dans le projet de loi de finances en autorisation d'engagement et en crédit de paiement.

Un graphique indique la répartition des crédits (en autorisation d'engagement) entre les actions. Il permet, de façon synthétique, de mettre en évidence les principaux enjeux budgétaires du programme.

Le contenu du programme fait ensuite l'objet d'une présentation d'une à deux pages qui est ensuite détaillée action par action.

Ces présentations, complémentaires de la présentation et de la justification des crédits, permettent d'indiquer *les finalités générales du programme, le contexte dans lequel il s'inscrit, les acteurs chargés de son pilotage, ses modalités de gestion, ses opérateurs, la politique réglementaire et fiscale qui lui est liée ou encore sa structuration en action.*

Ces items sont développés au niveau de la présentation des actions.

LES OBJECTIFS ET LES INDICATEURS DE PERFORMANCE (PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES)

Le projet annuel de performances comporte ensuite la présentation de la démarche stratégique du programme ainsi que des objectifs, des indicateurs associés et des valeurs-cibles à atteindre. Cette partie est aisément identifiable par la couleur verte de sa présentation.

La présentation stratégique constitue un exposé de la stratégie qui a présidé au choix des objectifs de performance retenus et une présentation des principaux leviers d'action. Le cas échéant, elle peut comporter des éléments relatifs à des objectifs généraux illustrés d'indicateurs d'impact lointain ou bien des indicateurs de contexte.

De cette stratégie définissant les priorités du programme découlent les objectifs et les indicateurs de performance. Ces objectifs doivent traduire la recherche, par le responsable de programme, d'une amélioration de l'utilisation des crédits qui lui sont confiés. Ils montrent comment, dans le cadre des moyens alloués, l'efficacité socio-économique des politiques publiques, la qualité des services rendus ou l'efficacité de la gestion peuvent être accrus.

Les objectifs et les indicateurs sont de trois types :

Les objectifs d'efficacité socio-économiques : ils énoncent le bénéfice attendu de l'action de l'État pour le citoyen ou la collectivité (ex. : « Réduire la délinquance de voie publique » pour le programme « Police nationale »).

Les objectifs de qualité de service : ils énoncent la qualité attendue du service rendu à l'utilisateur pour un montant donné de moyens (ex. : « Rendre des décisions de qualité dans des délais raisonnables » pour le programme « Justice judiciaire »).

Les objectifs d'efficacité de la gestion : ils énoncent l'optimisation des moyens employés en rapportant l'activité ou les produits obtenus aux ressources mobilisées (ex. « Maîtriser le coût de gestion des administrations financières » pour le programme « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local »).

Des valeurs pour les *indicateurs de performances* sont indiquées pour les exercices précédents et des valeurs cibles, identifiées par une colonne jaune, fixent des *cibles de résultat* sur 2006 et au-delà le cas échéant. Dans certains cas, les informations chiffrées ne seront disponibles qu'à l'issue de la première année de gestion en régime LOLF. Enfin, des *précisions méthodologiques* indiquent la source des données ainsi que les modalités de mesure de la performance.

PLF 2006
Programme 213 : Conduite et pilotage de la politique de la justice et organismes rattachés

Indicateur n° 1 : Taux de publication des décrets d'application des lois.

	2003	2004	2004	2005	2006	2006
Prévision					50	70
Cible					50	100
					50	60
					100	100

PLF 2005
Programme 213 : Conduite et pilotage de la politique de la justice et organismes rattachés

Précisions méthodologiques sur l'indicateur :
Sources des données : Bureau des personnels de la direction de l'administration générale et de l'équipement.
Explications sur la construction de l'indicateur : Il s'agit du coût total de la rémunération des personnels de chaque catégorie (A, B ou C) affectés au bureau chargé de la gestion des personnels, rapporté au nombre total des agents d'administration centrale gérés administrativement et financièrement par l'action "gestion administrative commune" du programme conduite et pilotage de la politique de la justice et organismes rattachés.

Objectif n° 4 (du point de vue du citoyen / de l'utilisateur / du contribuable) : Optimiser la gestion des projets immobiliers.

Objectifs et indicateurs

Introduction - Présentation stratégique :
Le programme regroupe les fonctions d'état-major et de gestion mutualisée de moyens et constitue le support budgétaire des institutions rattachées au budget du ministère.
La mesure de la performance de ce programme porte prioritairement sur :
- les fonctions de conception et d'élaboration de la norme de droit, au cours de l'activité du ministère de la Justice, ministère du Droit;
- les activités qui concourent de manière significative à la réalisation des actions des autres programmes de politique, en particulier dans les domaines des ressources humaines, de la réalisation des opérations Immobilières et de l'équipement informatique.
Six objectifs de performance sont assignés à ce programme :
- prendre rapidement les textes d'application nécessaires pour l'adaptation des droits public, civil, social, commercial, pénal à l'évolution de la société ;
- assurer une réduction maximale du coût moyen d'affectation sur les postes de l'administration centrale ouverts au recrutement dans les programmes ;
- assurer une gestion efficiente des personnels ;
- optimiser la gestion des projets immobiliers ;
- optimiser la gestion logistique des services centraux ;
- optimiser la gestion des grands projets informatiques.

Objectif n° 1 (du point de vue du citoyen) : Prendre rapidement les textes d'application nécessaires pour l'adaptation du droit à l'évolution de la société.

L'objectif de performance s'applique pour les textes d'initiative Chancellerie relatifs aux droits public, civil, social, commercial et pénal.

Indicateur n° 2 : Coût du m2 judiciaire et pénitentiaire construit et rénové des opérations supérieures à 1 M€

	2003	2004	2004	2005	2006	2007
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
Coût du m2 construit judiciaire	€	4 143	1 699	3 126	1 762	3500
Coût du m2 rénové judiciaire	€	n.s.	1 621	1 198	n.s.	2000
Coût du m2 construit pénitentiaire	€	n.s.	2 333	2 290	2 552	2 600
Coût du m2 rénové pénitentiaire	€	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	2 300

Précisions méthodologiques :
n.s. = non significatif
La référence au coût s'entend « toutes dépenses confondues hors foncier » ou « coût toutes dépenses confondues (TDC) » comprenant les études, les travaux, les aléas révisions de prix etc. Les m² sont des m² surface hors d'œuvre nette (SHON).

Projet annuel de performances :
Justification des crédits

Éléments transversaux au programme

N° et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 Coordination de l'action diplomatique	265 682 599	150 141 940	415 824 539	265 682 599	149 756 980	415 439 579
02 Action européenne	12 568 913	59 124 600	71 693 513	12 066 913	59 124 600	71 191 513
03 Régulation de la mondialisation		259 684 803	259 684 803	259 684 803	259 684 803	259 684 803
04 Contribution à la sécurité internationale		228 293 928	228 293 928	228 293 928	228 293 928	228 293 928
05 Coopération militaire et de défense	62 215 722	50 602 000	112 817 722	62 215 722	50 000 000	112 215 722
06 Soutien	213 824 632	181 947 636	395 772 268	213 824 632	179 102 340	392 926 972
Total	554 291 766	607 673 226	1 161 964 992	554 291 766	606 942 332	1 161 234 098

Dépenses de personnel (titre 2)

Pour cette rubrique, les crédits sont exprimés en autorisations d'engagement.

Emplois exprimés en ETPT

Catégorie d'emplois	Exécution 2004
Titulaires et CDI en administration centrale	
Titulaires et CDI dans le réseau	
CDD et volontaires internationaux	
Militaires	
Recrutés locaux	
Total	

* L'année 2005 constitue la première année de décompte des emplois en ETPT. Les agents présents en 2005 avant l'impact des mesures prises à l'année 2006.

Éléments sur les effets de structure

La ventilation des crédits par catégorie d'emploi, telle que figurant aux prestations sociales et allocations diverses.

La méthodologie retenue pour le calibrage de la masse salariale par

1. une détermination d'un coût moyen (y compris CAS pens) chacune des 5 catégories d'emplois LOLF du ministère, de

HYPOTHÈSE

La prévision de recrutement sera stabilisée pour 2006 à par suppressions nettes au PLF 2006) et du niveau décidé d'emplois permanents.

Ce programme connaîtra la création de 10 emplois de titulaires dans les institutions européennes.

AUTRES EFFETS DE STRUCTURE

L'impact du GVT solde pour le ministère a été déterminé à hauteur de 1 M€, soit une incidence de 0,64 M€ sur le programme 105, dont 0,28 M€ au titre des titulaires et CDI en administration centrale et 0,36 M€ au titre des titulaires et CDI dans le réseau.

Le GVT positif du ministère est de 1,79 %, soit une incidence totale en crédits de 2,64 M€ dont 1,69 M€ pour le programme 105 (0,75 M€ au titre des titulaires et CDI en administration centrale et 0,94 M€ au titre des titulaires et CDI dans le réseau).

PLF 2006

Programme 105 : Action de la France en Europe et dans le monde

Éléments salariaux

MESURES GÉNÉRALES

Le PLF 2006 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur de point fonction publique de 53,7110 euros, soit une progression de 1,8 % par rapport au montant prévu par la loi de finances initiale pour 2005, ce qui représente un montant de 5,84 M€ pour le ministère, et de 3,88 M€ pour le programme 105.

Le montant de la cotisation employeur à la Caisse d'allocations familiales (taux 5,4 %) et celui de la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement (taux 0,1 %) sont respectivement, pour le ministère, de 5,8 M€ et 0,2 M€. L'incidence pour le programme 105 est de 3,58 M€ et 0,12 M€.

PRINCIPALES MESURES CATEGORIQUES

Les mesures d'accompagnement financier de la fusion des corps de catégorie C ont une incidence sur l'année 2006 de 1 M€ sur l'ensemble du ministère, dont 0,7 M€ au titre du programme 105.

Le montant global du titre 2 du programme (y compris prestations sociales et allocations diverses) est de 467 810 804 € hors CAS pensions et de 664 601 788 € avec le CAS pensions.

Effectifs et activité des services

Répartition des emplois par action / sous-action	
Coordination de l'action diplomatique	3 815
Action européenne	148
Régulation de la mondialisation	0
Contribution à la sécurité internationale	0
Coopération militaire et de défense	479
Soutien	4 370
Total des emplois du programme	8 812

LA JUSTIFICATION AU PREMIER EURO DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS
(PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES)

Tirant les conséquences de la suppression de la distinction « services votés-mesures nouvelles », les crédits et les effectifs des programmes sont présentés et justifiés au premier euro. La justification au premier euro est un outil d'explicitation des crédits soumis au vote du Parlement. Elle est un élément essentiel de sa bonne information pour apprécier la sincérité du projet de loi de finances.

La justification des crédits développe le contenu physique et financier du programme et explique les déterminants de la dépense (nombre d'utilisateurs, volume d'activité, superficie des bâtiments, déterminants de la masse salariale, coûts unitaires de dispositifs d'intervention, mesures de réforme, etc.).

Cette partie des bleus budgétaires revêt une importance particulière car elle se substitue, pour les dépenses de personnel, aux traditionnels tableaux des emplois et, pour les crédits, à la liste des mesures. *La justification au premier euro établit un emploi prévisionnel des crédits.*

La justification peut se faire tantôt au niveau du programme tantôt au niveau des actions.

La justification au niveau du programme :

Les dépenses de personnel (titre 2) : un premier tableau indique *les emplois du programme exprimés en ETPT* (équivalents temps plein travaillé) et *répartis par catégorie d'emploi ainsi que la masse salariale correspondante* (charges sociales comprises). Ce premier tableau permet de lire les variations d'emplois d'une année sur l'autre.

On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80% correspond à $0,8 \times 3/12$ ETPT. *L'autorisation du Parlement est donnée en ETPT.*

Ce tableau est complété par *une présentation des effets de structure sur les emplois du programme*. Elle décrit la structure des emplois du programme et détaille les hypothèses de sortie (départs à la retraite, fins de contrats, etc.) et les hypothèses d'entrée (recrutements de titulaires ou de contractuels, etc.) et les autres effets comme le glissement vieillesse-technicité (GVT).

Les éléments salariaux qui servent également au calibrage de la masse salariale sont aussi détaillés, comme l'impact de la variation du point fonction publique sur la masse salariale du programme ou la cotisation au fonds national d'aide au logement. Les principales mesures catégorielles (indemnitaires, statutaires, etc.) et les coûts associés sont indiqués.

La répartition des effectifs et le lien avec l'activité des services justifiant les ETPT affectés aux actions est développée.

Enfin, *les éléments des dépenses de personnel hors masse salariale* sont précisés comme les prestations sociales non familiales et l'action sociale avec les crédits concernés et le nombre de bénéficiaires.

Par ailleurs, la justification des ETPT est déclinée au niveau des actions.

Une rubrique pour **le suivi des grands projets** (réorganisation de services ; informatique ; immobilier ; etc.) **et des crédits contractualisés** permet le cas échéant de fournir des informations spécifiques pour les opérations ou les réformes relatives à ces sujets particuliers.

Des coûts synthétiques transversaux figurent sur des programmes où l'on peut rapporter tout ou partie du coût du programme à des éléments physiques ou financiers communs (nombre de bénéficiaires, quantités de produits, etc.). Cette rubrique permet de produire des ordres de grandeur indicatifs comme le coût par élève, le coût d'un contrôle, le coût de la délivrance d'un titre, le coût d'une décision de justice, etc.

LES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

(PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES)

Une partie des nouveaux bleus présente des éléments d'information relatifs aux opérateurs du programme, c'est-à-dire aux organismes bénéficiant de subventions pour charges de service public avec la présentation, à titre indicatif, de leurs emplois et des développements particuliers pour les principaux d'entre eux.

Pour certains programmes, la contribution des opérateurs, auxquels la mise en œuvre de pans entiers de politiques publiques est déléguée, est très importante. Par exemple, les établissements universitaires et de recherche apportent une contribution majeure aux programmes de la mission « Enseignement supérieur et recherche ». Les opérateurs reçoivent des subventions pour charges de service public (titre 3-catégorie 2).

Cette partie débute par *une récapitulation des crédits destinés aux opérateurs de l'État ainsi qu'une consolidation indicative des emplois des opérateurs et de l'État*. Comme pour les autres récapitulations de crédits, sont rappelés les crédits votés de l'année en cours. En raison du passage d'un cadre budgétaire à l'autre, l'exécution des crédits de l'année précédente ne peut exceptionnellement pas être fournie.

Une seconde partie présente chacun des principaux opérateurs ou groupes d'opérateurs du programme. *Chaque opérateur principal fait l'objet d'une présentation de ses missions et de ses liens avec le programme* (modalités de la tutelle, contrat ou convention d'objectif, contribution à la performance du programme, etc.) ainsi que d'une *présentation du détail des crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, qu'il reçoit du ou des programmes du budget de l'État*.

Enfin, *le budget prévisionnel de l'opérateur pour l'année en cours est indiqué*. Le budget de l'opérateur distingue, en particulier, les subventions de l'État, les autres subventions, les ressources fiscales et les ressources propres. Le budget de l'opérateur est également présenté, selon les cas, soit par nature de dépense (personnel, fonctionnement, investissement). *Les emplois de l'opérateur sont précisés* en distinguant les emplois rémunérés par l'opérateur et les autres emplois en fonction dans l'opérateur.

Projet annuel de performances : Opérateurs

Récapitulation des crédits destinés aux opérateurs de l'État

Nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public			822 000 000	822 000 000	664 100 000	664 100 000
Transferts ou dotations						
Total pour le programme			822 000 000	822 000 000	664 100 000	664 100 000

Consolidation des emplois

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère			
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère			
Total général			

L'augmentation des emplois entre 2004 et 2005 est due au recrutement conjonctif de concours. Ce recrutement de 14 agents de catégorie B, prévu depuis 2003 centres de liquidation des prestations, induit par la démarche de modernisation nouveaux agents ont été affectés au cours du dernier trimestre 2004 et comptés catégorie C sur 2005. Il en sera de même en 2006.

Tableau des emplois des opérateurs – a

Détail des emplois 2004 rémunérés par les opérateurs ou catégories d'opérateurs	Emplois en
ENIM	478
Total général	478

Etablissement national des invalides de la marine

Le régime de sécurité sociale des marins géré par l'établissement national des invalides de la marine - ENIM - est un régime spécial, au sens de l'article L. 711.1 du code de la sécurité sociale. Il offre une protection contre :

- les risques maladie, accident, invalidité (liés ou non à la profession), maternité et décès, assurée par la Caisse générale de prévoyance (régie par le décret du 17 juin 1938 modifié).
- le risque vieillesse, assurée par la Caisse de retraites des marins (régie par le code des pensions de retraite des marins).

Par ailleurs l'ENIM a une action sanitaire et sociale en faveur des populations qu'il protège en servant des prestations stratégiques aux marins, pensionnés et ayants droit, ainsi qu'en subventionnant des institutions sociales du monde maritime ouvrant dans les domaines de l'amélioration des conditions de vie des gens de mer et de la prévention des risques liés à leur activité.

L'ENIM est enfin en charge du recouvrement des cotisations des marins et armateurs.

Comme le régime général et les autres régimes spéciaux, l'ENIM participe au système national des compensations inter-régimes d'où il tire environ 32% de ses ressources.

Les recettes de l'ENIM (1546,7 M€ base budget primitif 2005) sont :

- les cotisations (30%);
- les prestations (53%);
- la subvention (53%);
- Ces recettes sont affectées à :
- pension
- prestations
- maladies professionnelles (1,24 M€ (0,08%));
- action sanitaire et sociale 8,6 M€ (0,56%);
- contributions participations et régularisations diverses 10,5 M€ (0,68%);
- dépenses de fonctionnement courant et de gestion (personnel-fonctionnement- Informatique- charges diverses) 31,43 M€ (2,03%);
- charges exceptionnelles et provisions 41,24 M€ (2,67%).

Budget prévisionnel de l'opérateur (budget 2005 voté) (en millions d'euros)

Ressources de l'opérateur				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
822	469		256	1 547

Dépenses de l'opérateur (hors dotation amortissement)				
Destination	Personnel	Fonctionnement (prestations services + fonctionnement courant)	Investissement	Total
Action 1 : Pension de retraite des marins	6,3	1 050,0	2,9	1 059,1
Action 2 : Prévoyance des marins	14,8	449,3	1,3	465,2
Action 3 : Action sanitaire et sociale des marins	0,6	9,0	0,1	9,7
Total	21,7	1 518,3	4,0	1 544,0

Consolidation des emplois de l'opérateur

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur		496	474
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur			
Total		496	474

PLF 2006
Programme 122 : Concours spécifiques et administration

Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions

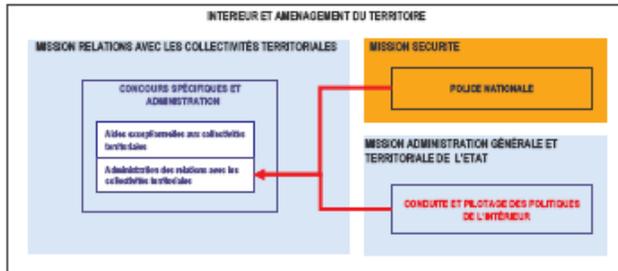
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits des actions et des programmes de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers des actions de politique publique. Cette description comporte deux volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche adoptée pour ce premier exercice budgétaire de prévision s'est voulue pragmatique, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données complètes.

Schéma de déversement analytique du programme

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



Présentation des crédits de paiement concourant à la mise en œuvre de la politique

Intitulé de l'action	Crédits prévus	Ventilation des crédits de soutien et/ou polyvalents		Crédits après ventilation
		au sein du programme	entre programmes	
Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales	14.200.000			14.200.000
Administration des relations avec les collectivités territoriales	11.226.627		+7.604.152	18.830.779
Total	25.426.627		+7.604.152	33.030.779

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalents vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	
CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'INTERIEUR (Mission « Administration générale et territoriale de l'Etat »)	-7.604.152
POLICE NATIONALE (Mission « Sécurité »)	-25.881

70

LES COÛTS DES PROGRAMMES ET DES ACTIONS (PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES)

La dernière partie des projets annuels de performances fournit les informations relatives au coût des programmes et des actions. Ainsi, *des schémas de déversement établis sur la base d'une comptabilité d'analyse des coûts présentent les coûts complets reconstitués des actions des programmes.*

L'analyse des coûts des politiques consiste à apporter une information complémentaire sur les ressources effectivement mobilisées par le programme pour atteindre ses objectifs.

Elle suppose la constatation d'une exécution budgétaire et a donc vocation à figurer principalement dans les rapports annuels de performance qui seront présentés au Parlement au premier semestre 2007. Pour le PLF 2006, *un exercice prévisionnel porte sur la répartition des crédits des fonctions de soutien et des personnels polyvalents.* Ainsi, les crédits budgétaires des programmes et actions de soutien sont intégralement répartis par programme et action de politique publique.

A cette fin, un schéma de déversement indique les liens entre les actions du programme et d'autres programmes pour fournir une plus grande lisibilité sur la destination effective des crédits des fonctions de soutien et des services polyvalents.

Le plus souvent, *un tableau de synthèse intégrant les crédits ventilés au sein du programme et entre les programmes,* et des commentaires, permettent une présentation complète des crédits de paiement concourant à la mise en œuvre de la politique des programmes.